

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 67.21 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 29 MARS 2021

- En exercice : 89
- Présents ou représentés : 76
- Votants : 76
- Suffrages exprimés : 76 (76 pour)
- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

Le vingt-neuf mars deux mille vingt et un, à quatorze heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire dans le complexe sportif des Marres – Chemin de la Machine Fixe (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierrres : Mme Florence CHEILAN représentée par son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel GUERASSIMENKO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN représentée par M. Michel JOANNET à qui elle a donné procuration
 - M. Robert GARCIN
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par M. Robert GARCIN à qui elle a donné procuration
 - M. Maurice BRUN représenté par M. Hervé MIRAN à qui il a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par Mme Arlette MAYER à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Alain D'HEILLY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY

- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Maryline RICHAUD représentée par M. Gérard TENOUX à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Fabrice FROMENT
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE représenté par Mme Frédérique XAVIER à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
 - M. Franck PERARD représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Nicole PELOUX à qui elle a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Nicolas LAUGIER à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain COMBES
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS représenté par M. Jean-Marie TROCCHI à qui il a donné procuration
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK représenté par M. Hervé MIRAN à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Monique REYNIER
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP

- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Savourmon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions d'emplois permanents

Afin de permettre la continuité des services de la CCSB, le bureau communautaire propose les modifications suivantes sur le tableau des effectifs de la CCSB :

➤ Pour le service des déchetteries :

Afin de développer le réseau des assistants de prévention, un des agents de déchetterie titulaire qui travaille actuellement à 30h hebdomadaires, s'est porté volontaire pour assurer cette mission à laquelle le conseiller en prévention mis à disposition par le Centre de Gestion 05, a conseillé d'attribuer 8h mensuelles.

Considérant également que les missions du service des déchetteries sont vouées à s'étoffer par le développement des nouvelles filières de tri et le renforcement du contrôle des apports sur les hauts de quai, le bureau propose d'augmenter de 5h hebdomadaires le temps de travail de l'agent à compter du 1^{er} avril 2021.

Administrativement, cette modification implique :

- de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h hebdomadaires),
- de supprimer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires).

➤ Pour le service des moyens généraux :

Considérant les besoins en matière d'entretien des bâtiments siège et du garage des ordures ménagères de Sisteron, le bureau propose d'augmenter de 4h30 hebdomadaires le temps de travail de l'agent d'entretien titulaire qui est actuellement à 19h hebdomadaires.

Administrativement, cette modification implique, à compter du 1^{er} avril 2021 :

- de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 23h30 hebdomadaires
- de supprimer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 19h hebdomadaires.

➤ Pour l'Ecole de musique intercommunale (EMI) :

A la suite du départ par mutation de la directrice de l'EMI le 1^{er} mars 2021, le bureau propose, à compter du 1^{er} avril 2021 :

- de créer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet (35h hebdomadaires),
- de supprimer un emploi permanent de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet (16h hebdomadaires).

En cas de recherche infructueuse de candidats titulaires, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté en à durée déterminée pour une durée d'un an, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération de l'agent ainsi recruté serait calculée dans la limite du 3^e échelon du grade d'attaché territorial (catégorie A).

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 34 ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 9 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les créations et suppressions d'emplois permanents mentionnées ci-dessus, à compter du 1^{er} avril 2021,
- prévoit les crédits nécessaires au budget général et au budget annexe des déchets ménagers,
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant aux budgets concernés,
- autorise le président à signer tous les documents relatifs à ces modifications.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

